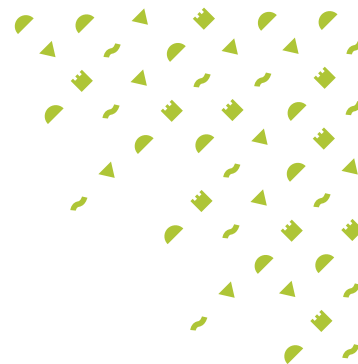




Objet : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
Tarification incitative

LOUDUN, le 24 août 2026

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes du Pays Loudunais a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2025.

La TEOMI finance l'ensemble des charges du service Prévention et Gestion des déchets : au-delà de la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages recyclables des particuliers et des professionnels, elle couvre aussi les actions de prévention (compostage à domicile), les déchèteries, la collecte en apport volontaire, la dotation en équipement pour chaque usager, les collectes exceptionnelles (amiante) ainsi que les frais de gestion administrative du service.

Celle-ci est composée :

D'une PART FIXE basée sur le taux de la taxe défini chaque année par la CCPL et appliqué sur la valeur locative du logement.

D'une PART VARIABLE calculée à partir du nombre de fois où votre bac à couvercle grenat a été collecté durant l'année 2025 et du volume de votre bac.

La part variable ne s'ajoute pas à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), elle est un élément de la TEOMI. Cette dernière repose sur un mode de calcul différent qui encourage la prévention des déchets et incite le geste de tri. Un schéma explicatif est proposé au verso de ce courrier.

Votre première TEOMI figurera sur l'avis de taxe foncière 2026 et prendra en compte le nombre de levées de votre bac à couvercle grenat au cours de l'année 2025.

Pour estimer le montant de votre TEOMI, la Communauté de communes met à disposition un **simulateur** sur son site internet www.pays-loudunais.fr à la rubrique **Déchets ménagers > La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) > Ma TEOMI & Simulateur**.

Et pour connaître votre production de déchets, il faut créer votre **compte usager ECOCITO** à la rubrique **Déchets ménagers > La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) > Mon compte ECOCITO**.

Vous êtes locataire : comme l'année précédente, le coût de la TEOMI est répercuté sous forme de charges locatives. Pour toute question, rapprochez-vous de votre propriétaire bailleur. Vous pouvez également consulter votre compte usager ECOCITO pour suivre votre production de déchets.

Vous êtes propriétaire bailleur : le montant de la TEOMI figure sur votre taxe foncière 2026. À réception de cet avis, vous pourrez régulariser les charges locatives en fonction de la production de déchets de votre locataire. Pour obtenir ces données, invitez votre locataire à vous les communiquer.

Pour vous accompagner, la Communauté de communes met à votre disposition des fiches pratiques sur son site internet.

Les professionnels ne disposant pas de convention de redevance spéciale avec la Communauté de communes se voient appliquer le mode de calcul de la TEOMI décrit dans ce courrier.

Le service Prévention et Gestion des déchets se tient à votre disposition pour toute information.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,

Frédéric MIGNON

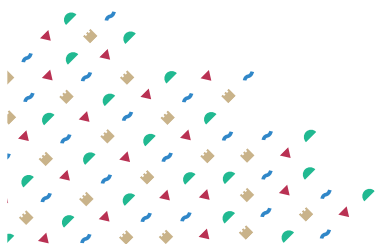
Vice-Président en charge de la prévention
et de la gestion des déchets



Communauté de communes du Pays Loudunais

2, rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86201 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 • contact-dechets@pays-loudunais.fr

PAYS
loudunais
pays-loudunais.fr



COMMENT EST CALCULÉE MA TEOMI ?

La TEOMI est composée :

D'une **PART FIXE** basée sur le taux de la taxe défini chaque année par la CCPL et appliqué sur la valeur locative du logement.

D'une **PART VARIABLE** calculée à partir du nombre de fois où votre bac à couvercle grenat a été collecté durant l'année 2025 et du volume de votre bac.

Jusqu'en 2025 : la **TEOM**

est calculée uniquement à partir de la valeur locative du logement.

TEOM



VALEUR LOCATIVE
DU LOGEMENT

X

TAUX ANNUEL
voté par la CCPL

Aujourd'hui : la **TEOM INCITATIVE (TEOMI)**

est calculée à partir de la valeur locative du logement et de votre production d'ordures ménagères.

TEOM INCITATIVE



VALEUR LOCATIVE
DU LOGEMENT

X

TAUX ANNUEL
voté par la CCPL



← **PART FIXE** →



← **PART VARIABLE** →

Nombre
de levées X Prix du bac
selon son volume

TARIFS 2026 DE LA LEVÉE DU BAC

Qu'il soit vide ou plein, le bac d'ordures ménagères a un coût de levée en fonction de son volume.

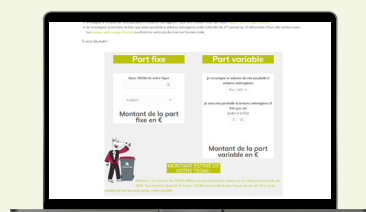
Révision annuelle des tarifs



POUR VOUS ACCOMPAGNER

SIMULATEUR TEOMI

Nous mettons à votre disposition un simulateur, qui vous permet de connaître le montant estimatif de votre TEOMI.



COMPTE USAGER ECOCITO

Le compte usager ECOCITO, vous permet de suivre votre production de déchets : nombre de levées par bac, nombre de passages en déchèterie...

Vous n'avez pas encore de compte ?

Vous trouverez une procédure pour la création de votre compte sur notre site internet.

WWW.PAYS-LOUDUNAIS.FR